

INCENDIE, UN RISQUE MAJEUR LORS DES TRAVAUX DE DÉCAPAGE DE FAÇADES SUR LES CHANTIERS DU BÂTIMENT



Avec la substitution des décapants de peinture à base de dichlorométhane, une recrudescence d'incendies de façade en Ile-de-France liés à l'utilisation de décapants inflammables à bas point éclair* a été constatée.

Comment choisir son décapant ?

- Évaluer systématiquement les risques liés aux produits de décapage.
- Utiliser un décapant non inflammable, choisir un point éclair* élevé (supérieur à 60 °C).
- Proscrire les décapants contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.
- Contacter vos fournisseurs afin de disposer de décapants dont l'étiquetage ne comporte pas de mention de danger, ni de pictogramme.
- Former et informer les utilisateurs.

• Vérifier le point éclair* de tous les décapants - rubrique 9 - fiche de données de sécurité (FDS).

• Nécessité de respecter les mesures de prévention et les conditions d'application prévues par le fabricant.

**Point éclair : température minimale à partir de laquelle un mélange de vapeurs et d'air peut être enflammé dans les conditions normales de pression.*

ATTENTION

Prudence lors de l'utilisation de décapants.

**N'OUBLIEZ PAS D'ÉVALUER
LE RISQUE INCENDIE !**

DTE 251